

Affaire suivie par :
Mme BOURGOIS
Adjointe gestionnaire

Merville-Franceville, le 03/09/2025

A

Sous couvert de
M. FIAULT
Principal

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Collège Alfred Kastler
Avenue Jean Monnet
14810 MERVILLE FRANCEVILLE
Tél 02.31.24.24.31
Mél int.0140069z@ac-normandie.fr

Objet : Demande de bourses de collège année scolaire 2025-2026

Les bourses de collège ont pour but de vous aider à faire face à vos dépenses scolaires. Elles sont obtenues en fonction du revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2025 (impôt sur les revenus de l'année 2024) ou de non-imposition. Si ce revenu est inférieur ou égal au plafond de référence (cf. barème), vous pouvez bénéficier d'une bourse pour l'année 2025 – 2026. Il s'agit d'un dossier unique, valable pour les bourses nationales et les bourses départementales. La campagne de bourses est ouverte jusqu'au **jeudi 16 octobre 2025**.

Vous pouvez effectuer votre demande de bourse selon les modalités suivantes :

1) Consentement à l'étude automatique du droit à bourses :

Lors de l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, vous avez rempli la fiche financière et vous avez accepté l'étude automatique de votre droit à bourse : vous n'avez pas de demande à compléter. L'étude se fera automatiquement par interrogation du service des impôts et le service de gestion du collège reviendra vers vous pour vous informer du résultat de cette étude ou vous demander des documents complémentaires.

2) Demande en ligne

Si vous n'avez pas rempli le consentement à l'étude automatique du droit aux bourses, vous pouvez déposer votre demande de bourse en ligne en passant par le portail scolarité services (<https://teleservices.education.gouv.fr/>) avant le 16 octobre 2025. Pour y accéder, deux possibilités s'offrent à vous :

- Se connecter avec **FranceConnect** : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale (et d'autres services publics).
- Se connecter avec votre **compte EduConnect**. L'identifiant ainsi que le mot de passe vous ont été adressés par voie électronique si vous avez fourni une adresse mail.

Afin de vous aider dans vos démarches, vous pouvez consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale le simulateur de bourse ainsi qu'un tutoriel vidéo :

(https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728#demande_rentree).

Dans ce cas, il faudra déposer une nouvelle demande chaque année.

3) Demande en version papier

Vous pouvez également effectuer une demande en version papier en retirant le dossier auprès du service intendance ou en le téléchargeant sur le site du collège. Dans ce cas, il devra être remis à ce même service accompagné des pièces justificatives demandées (avis d'impôt, RIB) avant le 16 octobre 2025.

Quelle que soit la modalité choisie, le service intendance est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Principal,

M. FIAULT

